Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260924-2026_09_66-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

19 HEURES 30

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Monsieur TRENDA, Madame GANNE, Messieurs LE LAY, LE BRIS, Mesdames LE CHEVILLIER, AMBROIS, LE SEYEC, Messieurs BERVILLE, Messieurs MARIE et TALBI.

Absents : Jacky BURLOT ayant donné procuration à Isabelle GANNE, Marie-Pierre RAOULT ayant donné pouvoir à Daniel TRENDA et Emeline LARVOR ayant donné procuration à Sophie AMBROIS.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 18 septembre 2026.

Objet : Dépenses d'investissement : panneaux de signalisation

Il est proposé de valider les devis suivants :

- Panneaux directionnels pour le carrefour de la RD790 et le parking rue de Pontivy : Self Signal, 501,25 € HT, soit 601,50 € TTC,
- Panneaux pour le marché hebdomadaire : Self Signal, 354,68 € HT, soit 425,62 € TTC,
- Stickers du logo de Corlay pour les panneaux : Visualiz, 220 €.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE d'effectuer les travaux susdits,
- RETIENT les devis proposés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis précités.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 24 septembre 2026.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 19 octobre 2026
Certifié par M. le Maire.